



À un moment charnière pour l'économie sociale et solidaire avec la loi Hamon, les acteurs du secteur tentent de se structurer avec la création de pôles de coopération territoriaux. Un travail de longue haleine.

Économie solidaire : l'union fait la force dans les territoires

Utopiste », « sectaire », « trop éloignée des principes de l'économie de marché » : les a priori envers l'économie sociale et solidaire (ESS) ont la vie dure. Pour y faire face, le think tank Labo ESS anime depuis 2009 une démarche qui vise à structurer les initiatives locales et à soutenir l'émergence de pôles de coopéra-

tion territoriaux. « L'un des enjeux réside dans le changement d'échelle des structures de l'ESS. En amenant les différents acteurs à coopérer au sein d'un même pôle, on démultiplie les forces de travail, on privilégie l'intelligence collective pour construire un projet socio-économique », explique Françoise Bernon, déléguée générale du Labo.

En partenariat avec plusieurs acteurs du secteur, dont le réseau des collectivités territoriales pour l'économie solidaire (RTES), une vingtaine de pôles témoins sont identifiés en 2012. Parmi eux, le pôle « Éolienne en pays de Vilaine » est un fonds d'investissement solidaire qui mobilise l'épargne des citoyens pour la

3 questions à...

construction de parcs éoliens. De l'autre côté de l'Hexagone, dans la Drôme, le pôle « Sud Archer » relance un atelier de production de chaussures « made in France », en associant les organismes de formation locaux, des chefs d'entreprise et le Coorace, fédération nationale de l'économie sociale et solidaire.

Les profils apparaissent d'emblée très divers. « Tous les pôles de coopération n'ont pas le même modèle, c'est là la complexité de l'affaire, reconnaît Françoise Bernon, il a fallu en formaliser les contours pour éviter que l'idée soit dévoyée. » Car pour l'instant, la majorité d'entre eux sont en cours de construction et cherchent encore leur modèle.

Les collectivités en première ligne

Suivant le principe d'une économie *bottom up* (du bas vers le haut), l'idée fait son chemin jusqu'aux plus hauts sommets de l'État. La définition d'un « pôle territorial de coopération économique » (PTCE) est inscrite dans le projet de loi ESS de Benoît Hamon, examiné au Sénat ce mois-ci. Le 18 juillet dernier, un appel à projets transversal est lancé par 4 ministères (Logement, Économie sociale et solidaire, Ville, Redressement productif). Trois millions d'euros de financement seront répartis sur une quinzaine de projets à l'horizon 2014. Si l'État s'empare aujourd'hui du sujet, les collectivités et les élus locaux sont depuis plusieurs années en première ligne de ce nouvel élan dans les territoires. « Ce sont des relais d'information primordiaux qui participent à notre rayonnement local et peuvent aussi nous confier des marchés publics liés à leur politique de développement durable », confirme Elena Fernandes, animatrice et coordinatrice du pôle « Initiatives & Cité » à Lille, qui fait figure de pionnier sur le sujet. Récompensé en 2011 par la Datar,

Anne-Laure Federici, déléguée générale du RTES (réseau des collectivités territoriales pour l'économie solidaire)

« Les collectivités participent à la quasi-totalité des projets »

Quelle a été la démarche de votre réseau dans la réflexion sur les pôles de coopération ? Nous nous inscrivons dans le cadre du travail mené depuis plusieurs années avec le Labo ESS. En constatant les importants moyens affectés aux pôles de compétitivité, le Coorace et le RTES se sont interrogés sur la possibilité d'engager la même dynamique pour l'économie sociale et solidaire. Contact avait été pris à l'époque avec le cabinet de Christine Lagarde [ministre de l'Économie de Nicolas Sarkozy, ndr] où nous avons eu de bons retours. Depuis, nous n'avons cessé d'avancer dans la réflexion aux côtés de plusieurs collectivités sur les expériences d'ores et déjà menées sur le territoire.

Quelle est la place des collectivités dans le développement des pôles territoriaux de coopération économique (PTCE) ? Les premiers résultats d'une étude menée par RTES montrent que, sur une cinquantaine de pôles identifiés, les collectivités participent à la quasi-totalité des projets, 94 % par exemple pour les régions. Dans un tiers des cas, il s'agit d'un appui financier mais cela passe aussi par une participation au comité de pilotage du pôle ou la mise en place d'un espace de concertation pour les différents acteurs. Elles peuvent aussi inciter à la coopération en lançant des appels d'offres publics qui exigent une réponse collective de plusieurs structures. Cela a été le cas par exemple à Saint-Étienne.



Êtes-vous satisfaite de l'inscription des PTCE dans la loi Hamon ?

RTES se félicite de la reconnaissance des pôles dans la loi et du financement mis en place par l'appel à projets, mais nous avons deux regrets. D'abord, la place des collectivités, tout comme celle des centres de recherche, y apparaît facultative. Elle est seulement évoquée « le cas échéant ». D'autre part, le montant de l'appel à projets de 3 millions d'euros apparaît assez faible au regard du nombre d'initiatives locales et de l'intérêt que cela représente pour notre économie.

Propos recueillis par R. M.

le pôle lillois est une « grappe » de 19 entreprises composée de métiers de conseil, de formation et de communication reposant sur les valeurs de l'économie sociale et solidaire. En juin dernier, elles se sont installées dans des locaux

communs, mutualisant certains de leurs outils et services. « Nous avons réalisé 150 000 euros annuels d'économies grâce aux tarifs dégressifs rien qu'en mutualisant nos factures téléphoniques », indique Elena Fernandes. Une démarche qui ...

QU'EST-CE QU'UN PÔLE TERRITORIAL DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE ?

Selon la définition inscrite dans le projet de loi : « le regroupement sur un même territoire d'entreprises de l'économie sociale et solidaire, qui s'associent à des entreprises, et le cas échéant à des collectivités locales, des centres de recherche et des organismes de formation pour mettre en œuvre une stratégie commune et continue de mutualisation au service de projets économiques innovants socialement et porteurs d'un développement local durable ».



Benoît Hamon, ministre délégué à l'Économie sociale et solidaire, lance le premier appel à projets pour soutenir les pôles territoriaux de coopération économique, le 18 juillet dernier.

n'aurait pas été possible avant la structuration en PTCE.

Acquérir plus de visibilité en fédérant les multiples acteurs, devenir l'interlocuteur privilégié des collectivités dans leurs politiques d'aménagement durable, infuser les idées d'innovation sociale dans l'économie classique : telles sont les ambitions affichées par ces pôles de coopération. Mais pour mener à bien ce parcours, il est encore nécessaire de faire preuve de pédagogie, notamment auprès des élus. « Notre attention porte sur le fait que toute réunion d'acteurs

ne soit pas intitulée PTCE. Le rôle des collectivités est important, mais elles ne peuvent décider de la création d'un pôle à partir de rien. Cela doit d'abord s'appuyer sur une réelle coopération des initiatives locales et cela ne se décrète pas, cela se construit », insiste la déléguée générale du Labo ESS.

En raison de leur logique transversale qui peut concerner de nombreuses filières (industrie, culture, environnement, politique de la ville, etc.), les pôles interrogent aussi les collectivités sur leur mode d'organisation.

« Quand on recherche des soutiens financiers, on nous répond souvent que l'on ne correspond à aucune "case" des dispositifs publics, confirme Elena Fernandes. C'est très frustrant quand on se compare aux pôles de compétitivité. »

L'objectif est-il justement de donner naissance aux cousins germains des pôles impulsés sous le mandat de Nicolas Sarkozy ? « Là où ils recherchent l'innovation technologique pour développer un marché mondial, nous sommes sur l'innovation sociale et le développement local. Le seul point commun, c'est

En chiffres

Les PTCE

22 pôles témoins identifiés dans 14 régions

1 projet de loi présenté en octobre au Sénat

1 appel à projets pour 3 millions d'euros de subventions de l'État

d'organiser une collaboration entre acteurs pour développer un projet », estime Françoise Bernon. À voir si l'avenir leur réserve la même place et les mêmes avantages qu'aux pôles de l'économie classique. ●

Raphaël Moreaux

UN PÔLE NANTAIS EN PLEINE MUTATION

Le pôle territorial de coopération économique des Ecosolies, soutenu par Nantes Métropole, inaugurera en janvier son premier lieu d'hébergement des entreprises de l'économie sociale et solidaire. Une vitrine indispensable pour changer d'échelle.

Près de dix ans après sa création, l'association des Ecosolies vit un moment charnière de son histoire. Dans quelques mois, une trentaine d'entreprises membres pourront installer leurs quartiers à l'extrémité ouest de l'île de Nantes, dans des hangars réhabilités. « Rassembler les acteurs dans un même lieu, c'est faciliter, initier, provoquer la coopération », résume le directeur de l'association, Marc Richard.

Les Ecosolies ont été créées à l'origine pour préparer la première grande manifestation de l'économie sociale et solidaire (ESS) impulsée par Nantes Métropole en 2006. Face au succès de l'événement, les élus décident de pérenniser le dispositif. Les Ecosolies ont alors pour objectif

d'élaborer un plan d'action et de coordination territoriale de l'ESS. « À ce titre, nous sommes en lien avec les quartiers de Nantes, mais aussi avec les 24 communes de la métropole et le département », explique Marc Richard.

Pour fédérer ces acteurs, il est décidé de créer un pôle territorial de coopération économique (PTCE) qui trouve son incarnation concrète sur une friche de l'île de Nantes, cédée par la métropole pour un bail de douze ans. Au milieu d'un paysage industriel en pleine reconversion cerné par la Loire, 9 000 m² d'espaces dédiés à l'ESS seront inaugurés en janvier 2014. « Nous avons réhabilité deux anciennes halles de stockage avec le souci de conserver tout ce qui pouvait l'être », décrit Damien Labrousse, coordinateur de l'association. Toilettes sèches, système de chauffage à bois centralisé, accès aux personnes à mobilité réduite : le projet se doit d'être responsable et durable...

Mais le principal intérêt est ailleurs. « Ce bâtiment doit nous permettre de répondre aux 5 axes de notre projet politique pour l'ESS », affirme Marc Richard. Aider au développement d'entreprises socialement responsables, grâce à « un espace pépinière et incubateur » où les porteurs



Sur une friche industrielle de l'île de Nantes, d'anciens hangars ont été réhabilités pour héberger les entreprises du pôle des Ecosolies.

de projets pourront notamment bénéficier d'études de faisabilité. Commercialiser les produits issus du réemploi, du recyclage ou de l'agriculture locale dans un magasin collectif. Alimenter la réflexion en organisant des ateliers, débats et conférences dans un espace événementiel de plus de 900 m². Et enfin, rendre visible l'ESS et mettre en réseau la grande diversité de ses acteurs qui pourront s'installer dans les 2 000 m² de bureaux, d'open spaces et de salles de réunion mises à leur disposition.

« Les entreprises et porteurs de projet pourront enfin disposer de services communs, d'une visibilité et pourront engager de nouveaux partenariats techniques et innovants pour le développement local », se félicite Marc Richard. Et s'il a fallu du temps pour arriver à monter le projet, il assure que c'était « une période de réflexion et de mobilisation des acteurs indispensable pour que le pôle trouve sa cohérence ». ●

R. M.

En chiffres

Les Ecosolies, ce sont...

9 000 m² d'espaces dédiés à l'ESS

30 entreprises hébergées

Plus de 130 emplois

Un objectif de 20 à 30 000 utilisateurs du pôle chaque année

PHOTOS: THOMAS DOURRY

Éclairage public



Un éclairage écolo à Valenciennes

La cité nordiste vient d'inaugurer un nouveau dispositif d'éclairage public afin de limiter l'impact de la lumière sur la faune et la flore. Le parc de la Rhônelle sert de laboratoire.

Soucieux de la vie nocturne des petits insectes, oiseaux, poissons qui pululent dans le parc de la Rhônelle, la commune de Valenciennes vient d'inaugurer un nouveau système d'éclairage public. Moins nocif pour la santé à proprement parler que le charbon, ou le CO₂, la lumière est pourtant la cause d'une pollution visuelle qui peut s'avérer néfaste pour la faune et la flore et perturber ainsi le cycle de la nature. L'usage intempestif de l'énergie pour éclairer l'ensemble du domaine public est aussi synonyme de gaspillage pour les collectivités, d'autant que les équipements, comme c'était le cas pour partie à Valenciennes, sont souvent vétustes.

Pour cette double raison, la ville, poursuivant la dynamique lan-

cée depuis l'adoption en 1998 de son Agenda 21, a donc décidé de rénover totalement son éclairage urbain, en signant avec Bouygues, l'exploitant, un partenariat public-privé (PPP) de 27 millions d'euros sur vingt ans, et dont l'expérimentation sur le parc de la Rhônelle est l'un des volets. « Ce parc, particulièrement fréquenté par les promeneurs, est une vitrine pour la ville, et un refuge pour la biodiversité », argumente Emmanuel Berrod, chargé du programme « Éclairage durable » pour l'association Noe Conservation. Partenaire de Bouygues, cette association, qui a élaboré une sorte de charte des 10 commandements du bon usage de l'éclairage urbain à destination des communes, s'est chargée, à la suite de visites sur le terrain, de dresser un diagnostic sur les

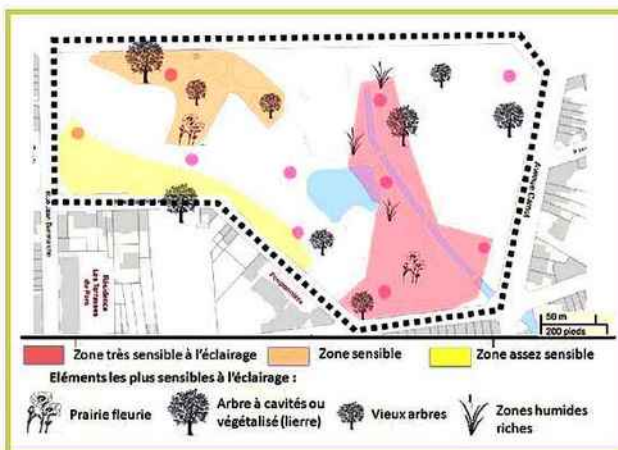
différentes zones du parc et d'arrêter avec le maître d'ouvrage un « plan lumière » adapté.

Écogestes

Dans les zones définies comme sensibles, les cheminements seront éclairés en permanence à 50 % de leur puissance en couleur ambre,

afin de limiter les ultraviolets, qui attirent les insectes. Ces lampes sont couplées à un système de détection de présence, commandé et paramétré à distance, qui permet d'éclairer les lampadaires à 100 % au passage de riverains ou de réduire la lumière de manière à replonger le parc dans une quasi totale obscurité.

Le parc de la Rhonelle. Les différentes zones classées selon leur sensibilité à l'éclairage.

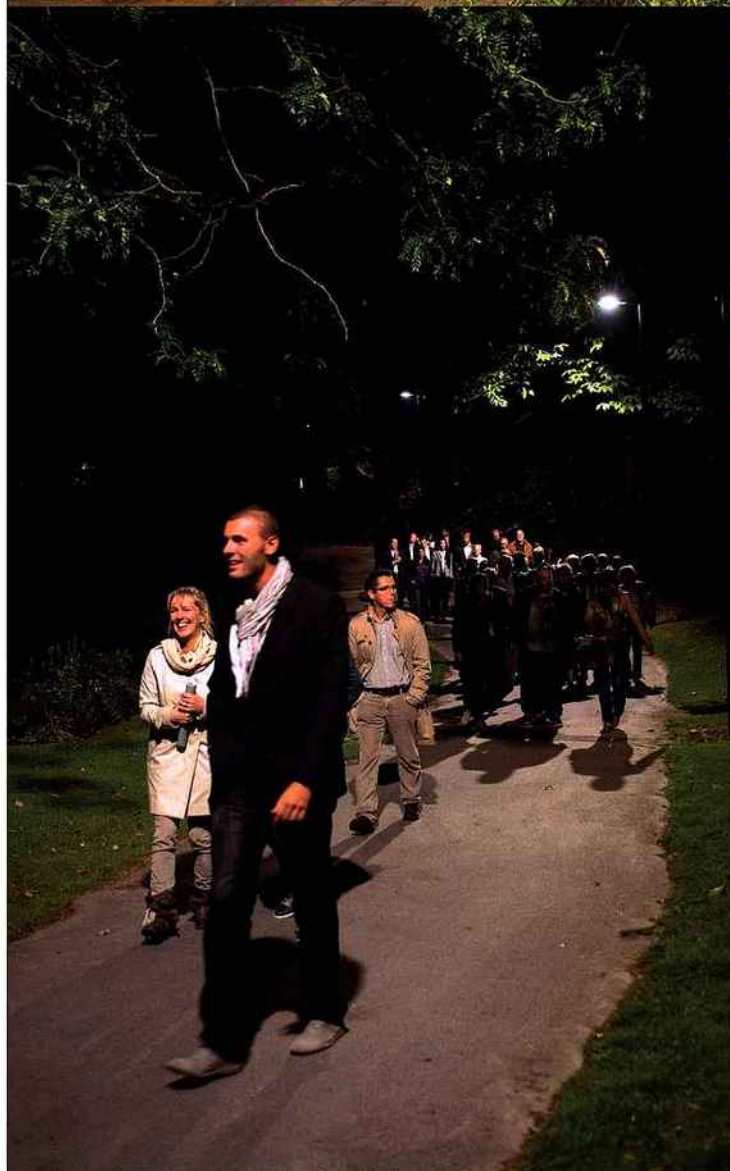




Signature

Nom du maître d'œuvre :
Bouygues Énergies & Services
conçoit, met en œuvre,
entretient et exploite des
réseaux (infrastructures
d'énergies, infrastructures
numériques, génie électrique
et thermique, éclairage
public, etc.)

Zonage. Le Parc de la Rhônelle
est valorisé par le biais d'une mise
en lumière esthétique, tout en
respectant la biodiversité.



Signataires. Laurent Degallaix, le maire de Valenciennes (à gauche),
avec, à ses côtés, les représentants de Bouygues et de Noé Conservation,
partenaires du projet.

Ce système de gradation et de temporalité de l'éclairage urbain permet de laisser évoluer les écosystèmes : les berges de la rivière et la surface de l'eau, les arbres spécifiquement accueillants pour la biodiversité, comme ceux bordant le parc, où plusieurs oiseaux comme le pic vert, le grimpereau des jardins et la sitelle torchepot ont élu domicile. Par ailleurs, une prairie de fauche est maintenue dans une zone très sensible, avec un entretien réduit et là encore non éclairée.

Cet ensemble d'écogestes, comme le prédiagnostic, sont deux des axes sur la dizaine inscrite dans la charte, que la ville, première cliente, a signé le jour de l'inauguration du parc, le 12 septembre dernier.

Promenade. Près de 200 personnes ont arpenté les allées du parc lors de l'inauguration, le 12 septembre dernier.

guration du parc, le 12 septembre dernier. L'objectif, dans un avenir proche, est de développer la même approche sur l'ensemble de la ville dans le cadre du PPP signé avec Bouygues et de porter l'accent sur la sensibilisation du public. Attentive à la préservation de la nature, la ville de Valenciennes devrait du même coup réduire sa consommation d'énergie et sa production de gaz à effet de serre de 33 % d'ici 2032. ●

Xavier Sidaner

En chiffres

27 millions d'euros pour le partenariat public-privé

3 000 tonnes de CO₂ économisées

12 zones du parc urbain prédiagnostiquées